

L'ENQUÊTE ANNUELLE SFI EST À REMPLIR EN LIGNE
CE DOCUMENT PRÉSENTE LE CONTENU DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE
DANS LE BUT D'ORGANISER LES DONNÉES SAISIES DANS LE RAPPORT.

**LA DATE LIMITE DE REMISE DES QUESTIONNAIRES DES ENQUÊTES ANNUELLES SFI DÛMENT
REMP LIS EST LE 15 AOÛT 2025.**

Cette enquête a pour objet de documenter les activités achevées en 2024 ainsi que les activités en cours et à venir en 2025. L'enquête annuelle SFI cherche à comprendre l'impact collectif des organisations certifiées SFI. Elle ne remplace pas l'audit, au cours duquel une organisation doit démontrer comment elle répond aux exigences des normes SFI auxquelles elle souscrit.

Les réponses individuelles resteront strictement confidentielles et ne seront utilisées que sous forme agrégée.

ENQUÊTE ANNUELLE SFI 2024-2025

QUESTIONS POUR LES ORGANISATIONS CERTIFIÉES SELON LA NORME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SFI ET LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE SFI

- | | |
|---|---------------|
| 1. PROFIL (DÉTAILS DE L'ORGANISATION) | Page 3 |
| 2. RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE EN FORESTERIE | Page 5 |
| 3. AUTRES RECHERCHES, PROJETS ET COLLABORATIONS | Page 8 |

QUESTIONS POUR LES ORGANISATIONS CERTIFIÉES SELON LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE SFI

- | | |
|---|----------------|
| 12. BIODIVERSITÉ DANS L'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE | Page 10 |
| 13. RECOURS AUX SERVICES DE PROFESSIONNELS EN GESTION DES RESSOURCES
ET D'EXPLOITANTS FORESTIERS QUALIFIÉS | Page 12 |
| 14. PARTICIPATION DU PUBLIC ET SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS | Page 14 |
| 15. ÉVITEMENT DE SOURCES CONTROVERSÉES | Page 15 |
| PAGE : SIGNER ET TRANSMETTRE | Page 16 |

1. PROFIL DE L'ORGANISATION

- 1.1 Choisir l'unité de mesure de superficie (acres ou hectares) que vous allez utiliser dans vos réponses à ce questionnaire, selon le cas : acres/hectares**
- 1.2 Choisir la devise (USD ou CAD) que vous allez utiliser dans vos réponses à ce questionnaire : USD/CAD**
- 1.3 Choisir les questions qui sont pertinentes aux activités de votre organisation :**

Des sections du questionnaire de l'enquête annuelle SFI sont activées ou désactivées selon vos réponses aux questions qui suivent. Veuillez répondre à toutes les questions de l'enquête annuelle SFI qui s'appliquent à l'ensemble de vos terres forestières et à vos installations de production, selon le cas.

Votre organisation possède-t-elle et/ou gère-t-elle des terres forestières ? Oui/Non

Si oui, indiquez la (les) région(s) où votre organisation possède et/ou gère des terres forestières :

- États-Unis
- Canada
- Autre

Votre organisation exploite-t-elle des installations de fabrication primaire, des usines ou des parcs à bois ? Oui/Non

Si oui, indiquez la ou les régions où votre organisation exploite des installations de fabrication, des usines ou des parcs à bois :

- États-Unis
- Canada
- Autre

Si oui, indiquez la ou les régions où votre organisation s'approvisionne en matières premières forestières :

- États-Unis
- Canada
- Autre

- 1.4 Indiquez tous les pays dans lesquels vous vendez des produits : _____**

CONFORMITÉ AUX LOIS ET AUX RÈGLEMENTS

↓ RENVOIS AUX NORMES

AMÉNAGEMENT FORESTIER – OBJECTIF 11 **ET** APPROVISIONNEMENT EN FIBRE – OBJECTIF 4.
RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS :

Mesures de performance 11.2 et 4.2. *L'organisation certifiée SFI doit prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux lois sociales pertinentes fédérales, de la province ou de l'État et de la localité du pays où l'organisation certifiée exerce ses activités, selon le cas.*

Indicateur : 1. Politique écrite démontrant l'engagement à se conformer aux lois sociales, comme celles portant sur les droits civils, l'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité entre les sexes, la diversité et l'inclusion, la lutte contre la discrimination et harcèlement, l'indemnisation des accidents du travail, les droits des peuples autochtones, le droit de savoir des travailleurs et des collectivités, les taux de salaire, le droit de syndicalisation des travailleurs et la santé et la sécurité au travail.

↓ EXEMPLE D'UTILISATION DE CES INFORMATIONS

Les organisations certifiées SFI ont des politiques qui soutiennent explicitement l'égalité des sexes, l'inclusion, la diversité, etc.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Le respect de toutes les lois et tous les règlements garantit la protection des valeurs environnementales et sociales dans les forêts concernées par votre certification. Les réponses à cette question témoignera des tendances au fil du temps.

La norme d'aménagement forestier SFI 2022 et la norme de chaîne d'approvisionnement SFI 2022 exigent des organisations certifiées qu'elles élaborent et mettent en œuvre *une politique* écrite démontrant l'engagement à se conformer aux lois sociales, comme celles portant sur les droits civils, l'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité entre les sexes, la diversité et l'inclusion, la lutte contre la discrimination et harcèlement, l'indemnisation des accidents du travail, les droits des *peuples autochtones*, le droit de savoir des travailleurs et des collectivités, les taux de salaire, le droit de syndicalisation des travailleurs et la santé et la sécurité au travail.

1.5 Quelles lois sociales sont explicitement mentionnées dans votre politique écrite conformément aux mesures de performance 11.2 (aménagement forestier) et 4.2 (approvisionnement en fibres)?

(Cocher toutes les cases pertinentes)

- ☐ Droits civils
- ☐ Égalité des chances en matière d'emploi
- ☐ Égalité entre les hommes et les femmes
- ☐ Diversité et inclusion
- ☐ Mesures de lutte contre la discrimination et le harcèlement
- ☐ Indemnisation des travailleurs
- ☐ Droits des peuples autochtones
- ☐ Droit de savoir des travailleurs et des communautés
- ☐ Salaires en vigueur
- ☐ Droit d'organisation des travailleurs
- ☐ Santé et sécurité au travail
- ☐ Ne sait pas

COLLABORATION AVEC LS COMITÉS DE MISE EN OEUVRE (CMO) DES NORMES SFI POUR LES EXIGENCES DES NORMES

1.6 Avez-vous coordonné avec un CMO pour la réalisation d'un ou des objectifs des normes SFI?

Oui / Non

- Si oui :
 - Veuillez préciser l'objectif de la norme d'aménagement forestier SFI dont vous coordonnez des activités en collaboration avec un CMO.
 - Quel CMO ou quels CMOs?
 - Veuillez préciser l'objectif de la norme d'approvisionnement en fibre SFI dont vous coordonnez des activités en collaboration avec un CMO.
 - Quel CMO ou quels CMOs?

1.7 Quels sont les sujets que votre CMO devrait traiter en priorité ? [Zone de texte]

2. SOUTIEN DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN FORESTERIE

↓ RENVOIS AUX NORMES

AMÉNAGEMENT FORESTIER – OBJECTIF 12 ET APPROVISIONNEMENT EN FIBRE – OBJECTIF 5.

Soutien de la recherche, de la science et de la technologie. Investir dans la *recherche, la science et la technologie*, sur lesquelles doivent reposer les décisions d'aménagement forestier.

AMÉNAGEMENT FORESTIER – MESURE DE PERFORMANCE 12.1 / APPROVISIONNEMENT EN FIBRE – MESURE DE PERFORMANCE 5.1. L'organisation certifiée doit, individuellement ou en collaboration avec les comités de mise en œuvre des normes SFI, des associations ou d'autres partenaires, soutenir matériellement ou financièrement la recherche forestière afin d'améliorer la gestion durable des ressources forestières ainsi que les avantages environnementaux et la performance environnementale des produits forestiers.

Indicateurs :

1. *Soutien financier ou matériel à la recherche, à des collaborations ou au transfert de connaissances portant sur les principaux thèmes appropriés à la région des opérations et déterminés par l'organisation certifiée, les intervenants locaux, les collectivités ou les peuples autochtones. Ces thèmes peuvent, par exemple, être les suivants :*
 - a. *L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets;*
 - b. *La qualité de l'eau et sa quantité;*
 - c. *La biodiversité, les forêts à valeur de conservation exceptionnelle ainsi que le maintien et le rétablissement d'espèces;*
 - d. *L'écologie du paysage;*
 - e. *Les connaissances forestières traditionnelles des peuples autochtones;*
 - f. *Les services écosystémiques ou les produits forestiers non ligneux;*

- g. L'implication communautaire;*
 - h. La santé et la productivité de la forêt;*
 - i. Le soutien du programme Forest Inventory Analysis (aux États-Unis);*
 - j. La recherche en conservation subventionnée par SFI;*
 - k. Le rôle des forêts dans la bioéconomie;*
 - l. D'autres thèmes semblables faisant mieux comprendre les avantages et les effets de l'aménagement forestier durable et des chaînes d'approvisionnement durables.*
2. *Moyens pris pour assurer la plus large diffusion possible des connaissances acquises par la recherche, afin d'influer positivement sur l'aménagement forestier durable.*

EXEMPLE D'UTILISATION DE CES INFORMATIONS

- Depuis 1995, les entreprises certifiées SFI ont directement investi plus de 2,1 milliards de dollars dans la recherche forestière.
- Les organisations certifiées SFI ont déclaré 77 millions de dollars de dépenses en recherche forestière en 2023.
- Les organisations certifiées SFI ont rapporté 560 projets de conservation, d'engagement communautaire, d'éducation et de recherche en 2023 de concert avec 520 organisations partenaires dans de multiples secteurs.
- 78% du financement de la recherche est lié à des objectifs de conservation.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

La recherche forestière permet de mieux comprendre la science et les pratiques susceptibles de maintenir et d'améliorer la santé des forêts dans un environnement en constante évolution.

2.1 En 2024, nous avons atteint l'objectif de SFI en matière de recherche au moins en partie grâce à notre participation à une subvention de SFI

Saisir les informations suivantes pour constituer un tableau cumulatif. *Plusieurs entrées possibles.*

- Non
- Oui (chiosir dans la liste existante des subventions SFI)
 - Financement en nature/financement externe et montant engagé pour atteindre l'objectif de la SFI en matière de recherche, de science et de technologie forestières

2.2 Nous avons atteint l'objectif de SFI en matière de recherche en 2024 au moins en partie grâce au financement direct de la recherche

Saisir les informations suivantes pour constituer un tableau cumulatif. *Plusieurs entrées possibles.*

- Alignement sur les principaux thèmes de recherche (choisir tous les éléments pertinents)
 - *L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets;*
 - *La qualité de l'eau et sa quantité;*
 - *La biodiversité, les forêts à valeur de conservation exceptionnelle ainsi que le maintien et le rétablissement d'espèces* (notamment, la collaboration avec les programmes de préservation du patrimoine naturel, ainsi que les programmes et les centres de données axés sur la conservation;
 - *L'écologie du paysage;*
 - *Les connaissances forestières traditionnelles des peuples autochtones;*
 - *Les services écosystémiques ou les produits forestiers non ligneux;*
 - *L'implication communautaire;*
 - *La santé et la productivité de la forêt (y compris la gestion des feux de forêt);*
 - *Le soutien du programme Forest Inventory Analysis (aux États-Unis);*
 - *La recherche en conservation subventionnée par SFI;*
 - *Le rôle des forêts dans la bioéconomie;*
 - *D'autres thèmes semblables faisant mieux comprendre les avantages et les effets de l'aménagement forestier durable et des chaînes d'approvisionnement durables*
- Montant total du financement par thème clé
 - Financement en nature interne / Financement externe et montant
- Ajouter le nom du(des) partenaire(s)

2.3 Nous avons atteint l'objectif de SFI en matière de recherche en 2024 grâce à un financement indirect par le biais d'un ou plusieurs projets ou collaborations.

Saisir les informations suivantes pour chaque projet. *Plusieurs entrées possibles.*

NOM DU PROJET

- Objectif du projet
- Description sommaire du projet
- Alignement des principaux thèmes de recherche (choisir tous les éléments pertinents)
 - *L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets;*
Si oui, la SFI concentre son travail stratégique sur ce thème. Le cas échéant, indiquer la ou les unités de mesure ou les paramètres évalués dans le cadre de ce projet (par exemple, le nombre d'espèces) [Zone de texte]
 - *La qualité de l'eau et sa quantité;*
 - *La biodiversité, les forêts à valeur de conservation exceptionnelle ainsi que le maintien et le rétablissement d'espèces;*
 - *L'écologie du paysage;*
 - *Les connaissances forestières traditionnelles des peuples autochtones;*
 - *Les services écosystémiques ou les produits forestiers non ligneux;*
 - *L'implication communautaire;*
 - *La santé et la productivité de la forêt;*
 - *Le soutien du programme Forest Inventory Analysis (aux États-Unis);*
 - *La recherche en conservation subventionnée par SFI;*
 - *Le rôle des forêts dans la bioéconomie;*
 - *D'autres thèmes semblables faisant mieux comprendre les avantages et les effets de l'aménagement forestier durable et des chaînes d'approvisionnement durables*
- Ajouter le nom du(des) partenaire(s) :
- Année de début et année d'achèvement
- Toujours actif en 2024 ? OUI/NON
- État/Province?
- Contribution
 - Financement en nature/Financement externe et montant
 - Financement interne direct et montant
- Permettez-vous à la SFI d'utiliser ce projet comme un exemple de communication, pour aider à transmettre le travail exemplaire des organisations certifiées SFI dans les domaines de la conservation, de l'éducation et de l'engagement communautaire?
 - Partager – avec le nom de notre organisation
 - Partager – ne pas utiliser le nom de notre organisation
 - Utiliser uniquement dans un ensemble agrégé

3. AUTRES RECHERCHES, PROJETS ET COLLABORATIONS

En ce qui concerne les exigences en matière de recherche, SFI recueille auprès des organisations certifiées SFI les résultats de leurs travaux de recherche liés aux grands enjeux du développement durable.

3.1 Veuillez partager les rapports d'avancement récents, les sites web, la littérature grise ou les articles scientifiques associés aux projets rapportés ou aux connaissances acquises grâce à la recherche collaborative et qui ont une influence positive sur la gestion durable des forêts. (Ne pas inclure tout document déjà soumis à la SFI).

- Non, nous n'avons pas de documents de recherche à partager
- Oui (veuillez téléverser ou fournir l'URL) : _____

Plusieurs entrées possibles

3.2 Avez-vous d'autres projets et collaborations que vous souhaitez partager avec la SFI, afin d'illustrer la mesure dans laquelle vous collaborez pour démontrer les avantages que les forêts apportent, tels que les loisirs, la fourniture d'habitats, ainsi que d'autres activités de sensibilisation et d'engagement au sein de votre réseau?

Parmi les exemples d'autres projets et collaborations, citons l'engagement du marché, la sensibilisation de la communauté, l'engagement du public, l'éducation, etc.)

Saisir les informations suivantes pour constituer un tableau cumulatif.

- Nom du projet
- Objectif du projet
- Type de projet/collaboration/sensibilisation
 - Engagement du marché
 - Sensibilisation de la communauté
 - Engagement du public
 - Engagement des populations autochtones
 - Éducation des jeunes et culture forestière
 - Formation sur les meilleures pratiques et la gestion durable des forêts (public adulte)
 - Rayonnement auprès des communautés mal desservies
 - Communication au sujet des services écosystémiques, des loisirs, de la création d'habitats et autres activités de sensibilisation et d'engagement connexes.
 - Autre (Décrire) :
- Description sommaire du projet
 - ⊖ Ajouter le nom du(des) partenaire(s) :
- Année de début et année d'achèvement
- Toujours actif en 2024? OUI/NON
- État/Province?

Plusieurs entrées possibles

12. BIODIVERSITÉ DANS L'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE

↓ RENVOIS AUX NORMES

NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE : Objectif 1. Biodiversité dans l'approvisionnement en fibre. *Promouvoir la foresterie durable en conservant la biodiversité.*

Mesure de performance 1.1. *Promotion et conservation de la biodiversité.*

Indicateurs :

1. *L'organisation certifiée doit assurer la prise en compte de la conservation de la biodiversité, individuellement ou en collaboration avec les comités de mise en œuvre des normes SFI, par le biais d'un programme comprenant l'un ou l'autre des éléments suivants :*
 - a. *La promotion des notions de la biodiversité, en se servant des renseignements obtenus d'organismes comme le World Resources Institute, Conservation de la nature Canada / The Nature Conservancy, NatureServe et Conservation International, ou tirés de plans d'action et d'évaluations de l'État concernant la faune et la forêt;*
 - b. *La réalisation d'évaluations des paysages à l'échelle locale et régionale;*
 - c. *La participation aux efforts de conservation locaux ou régionaux;*
 - d. *L'utilisation de renseignements pertinents sur la biodiversité tirés de sources crédibles (comme celles mentionnées ci-dessus) dans les programmes de formation et d'éducation approuvés;*
 - e. *D'autres approches crédibles.*

Mesure de performance 1.2. *Promotion et conservation des forêts à valeur de conservation exceptionnelle.*

Indicateurs :

1. *L'organisation certifiée doit, individuellement ou en collaboration avec les comités de mise en œuvre des normes SFI, mener une évaluation des forêts à valeur de conservation exceptionnelle, définies par les espèces et les communautés écologiques vulnérables et en voie d'extinction, à l'intérieur de leurs zones d'approvisionnement en bois et en fibre, et mettre le résumé de cette évaluation à la disposition des producteurs de bois.*
2. *Programme pour prendre en compte les forêts à valeur de conservation exceptionnelle (espèces et communautés écologiques vulnérables ou en voie d'extinction) dans toutes les opérations de récolte, par le biais des activités d'approvisionnement en fibre comme :*
 - a. *Le recours aux services d'exploitants forestiers qualifiés ou d'entreprises forestières certifiées (si disponibles) et de professionnels en gestion des ressources,*
 - b. *Un programme de formation à l'intention des exploitants forestiers qualifiés sur la façon de reconnaître et de protéger les forêts à valeur de conservation exceptionnelle,*
 - c. *Une vérification en forêt par une entreprise forestière certifiée,*
 - d. *La sensibilisation des propriétaires forestiers,*
 - e. *La participation au comité de mise en œuvre des normes SFI pour l'évaluation des forêts à valeur de conservation exceptionnelle et la formulation de recommandations de conservation.*

QUESTIONS POUR LES ORGANISATIONS CERTIFIÉES SELON LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE



3. L'organisation certifiée doit mener une évaluation des forêts à valeur de conservation exceptionnelle (espèces et communautés écologiques vulnérables et en voie d'extinction) et en intégrer les résultats pour favoriser la conservation de ces forêts pour le bois acheté sur pied.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

La conservation de la diversité biologique protège l'habitat de la faune et de la flore et garantit des forêts saines.

DÉFINITIONS :

Les terme forêt à valeur de conservation exceptionnelle (FVCE) et les termes connexes sont définis dans les normes SFI.

Forêt à valeur de conservation exceptionnelle (forest with exceptional conservation value) : Espèces et communautés écologiques en voie d'extinction (G1) ou vulnérables (G2).

En voie d'extinction (*critically imperiled*) : Se dit des plantes, des animaux ou des communautés qui sont extrêmement rares à l'échelle mondiale ou qui sont particulièrement menacés d'extinction en raison de certains facteurs; le terme « G1 » est souvent utilisé pour décrire une telle situation. En général, il reste au plus cinq stations ou populations, un très petit nombre d'individus (moins de 1 000), de petites superficies (moins de 809 hectares) ou de petites longueurs (moins de 16 kilomètres). (On trouvera de plus amples renseignements sous le titre « Forêts à valeur de conservation exceptionnelle » au chapitre 7 des normes SFI 2022).

Vulnérable (*imperiled*) : Se dit des plantes, des animaux ou des communautés qui sont rares à l'échelle mondiale ou qui sont très menacés de disparition ou d'élimination en raison de certains facteurs; le terme « G2 » est souvent utilisé pour décrire une telle situation. En général, il reste de six à 20 stations, un petit nombre d'individus (de 1 000 à 3 000), de petites superficies (de 809 à 4 047 hectares) ou de petites longueurs (de 16 à 80,5 kilomètres). (On trouvera de plus amples renseignements sous le titre « Forêts à valeur de conservation exceptionnelle » du chapitre 7 des normes SFI 2022).

12.1 Quelles sources de référence avez-vous consultées pour évaluer si des forêts à valeur de conservation exceptionnelle (FVCE) existent et, le cas échéant, où elles existent dans votre zone d'approvisionnement en fibre? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- ☐ Ressources produites par un comité SFI
 - ☐ Disponible
 - ☐ En préparation
- ☐ Données sur les occurrences d'éléments provenant des programmes et centres de données sur le patrimoine naturel (y compris par l'intermédiaire des extensions de l'État, de la province et de l'université)
- ☐ Données sur les occurrences d'éléments de NatureServe
- ☐ Données ouvertes par l'intermédiaire de NatureServe Explorer ou NatureServe Explorer Pro

QUESTIONS POUR LES ORGANISATIONS CERTIFIÉES SELON LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE



- ☐ Autres données spatiales sur la conservation des espèces et des écosystèmes (veuillez énumérer)

12.2 Comment votre organisation applique-t-elle les résultats de votre évaluation des FVCE dans sa zone d'approvisionnement en bois et en fibre? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- ☐ Recours à des exploitants forestiers qualifiés, à des entreprises forestières certifiées (le cas échéant) et à des professionnels qualifiés en matière de ressources
- ☐ Programme de formation des exploitants forestiers qualifiés, des entreprises forestières certifiées (le cas échéant) et des professionnels qualifiés en matière de ressources sur la façon de reconnaître et de protéger les FVCE
- ☐ Vérification en forêt par des entreprises forestières certifiées
- ☐ Sensibilisation des propriétaires forestiers
- ☐ Participation du comité SFI à l'évaluation des FVCE et à l'élaboration de recommandations pour leur conservation
- ☐ Autre (veuillez préciser)

12.3 En ce qui concerne l'indicateur 3 de la MP 1.2, achetez-vous du bois sur pied? Oui Non

Si oui, comment avez-vous intégré les résultats de votre évaluation des FVCE? [TEXTE LIBRE]

NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE : Mesure de performance 5.3. *L'organisation certifiée doit, individuellement ou en collaboration avec les comités de mise en œuvre des normes SFI, des associations ou d'autres partenaires, accroître la sensibilisation aux incidences des changements climatiques sur les forêts, la faune et la biodiversité.*

Indicateurs :

- 1. Surveiller l'information générée à partir de modèles climatiques régionaux sur la santé, la productivité et la viabilité économique à long terme de la forêt, si disponible.*
- 2. L'organisation certifiée est bien informée des incidences des changements climatiques sur la faune, les habitats fauniques et la conservation de la biodiversité grâce à des programmes internationaux, nationaux, régionaux ou locaux.*

12.4 Par quels moyens votre organisation, individuellement ou en collaboration avec les comités SFI, les associations ou d'autres partenaires, a-t-elle travaillé à accroître la sensibilisation aux impacts du changement climatique sur les forêts, la faune et la biodiversité?

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- ☐ Surveillance de l'information générée à partir de modèles climatiques régionaux sur la santé, la productivité et la viabilité économique à long terme des forêts, le cas échéant (veuillez expliquer ou indiquer les ressources liées à cet effort)
- ☐ Diffusion des connaissances sur les impacts du changement climatique sur la faune, les habitats fauniques et la conservation de la biodiversité au moyen de programmes internationaux, nationaux, régionaux ou locaux (veuillez préciser ou indiquer les ressources liées à cet effort)
- ☐ Autres (veuillez préciser ou indiquer les ressources liées à cet effort)

13. RECOURS AUX SERVICES DE PROFESSIONNELS EN GESTION DES RESSOURCES ET D'EXPLOITANTS FORESTIERS QUALIFIÉS

APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES – FIBRES APPROVISIONNÉES AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

↓ RENVOIS AUX NORMES

NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE SFI : Objectif 3. Recours aux services de professionnels en gestion des ressources, d'exploitants forestiers qualifiés et d'entreprises forestières certifiées

Promouvoir les services des exploitants forestiers qualifiés, des professionnels en gestion des ressources et des entreprises forestières certifiées, et y recourir.

EXEMPLE D'UTILISATION DE CES INFORMATIONS

- Les données agrégées de ces questions sont utilisées dans le rapport d'état d'avancement de SFI et dans d'autres documents connexes.
- 96 % de la fibre fournie aux usines certifiées SFI en 2023 a été livrée par des professionnels de la récolte formés, contre 34 % en 1995.
- La norme d'approvisionnement en fibres de la SFI a permis d'obtenir suffisamment de fibres pour construire 2,3 millions de maisons de taille moyenne.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

La formation des professionnels de l'exploitation forestière garantit que les opérations forestières sont soumises à des normes de performance élevées, que les terres forestières soient certifiées ou non.

QUESTIONS POUR LES ORGANISATIONS CERTIFIÉES SELON LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE

(Répondre séparément pour les USA et le CANADA)

L'approvisionnement en matière première comprend spécifiquement la fibre acheminée directement de la forêt à vos installations de fabrication certifiées SFI.

13.1 Remplir le(s) tableau(x) suivant(s) avec le volume total d'approvisionnement en matière première acheminées directement de la forêt à vos installations de fabrication certifiées SFI (laisser en blanc si non pertinent).

	Unités	Volume	% fournis par des professionnels qualifiés de l'exploitation forestière	% de forêts certifiées SFI uniquement	% de forêts certifiées ATFS uniquement	% provenant uniquement de forêts certifiées CSA	Sélectionnez la combinaison de normes si le volume déclaré est certifié selon plus d'une norme (liste déroulante des combinaisons de normes et % de certification)
Privé							
Public							
Autochtone / Tribal - Publics							
Autochtone / Tribal - Privé							

14. PARTICIPATION DU PUBLIC ET SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

↓ RENVOIS AUX NORMES

NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE SFI : Objectif 7. Participation du public et sensibilisation des propriétaires fonciers

Promouvoir la foresterie durable grâce à la sensibilisation, à l'éducation et à la participation du public, et appuyer les efforts des comités de mise en œuvre des normes SFI

POURQUOI C'EST IMPORTANT

La sensibilisation et l'éducation permettent au public de mieux comprendre l'importance de la foresterie durable et son lien avec de nombreux enjeux tant locaux que mondiaux, en plus d'aider à renseigner les consommateurs à l'importance et l'apport des produits forestiers issus de sources durables

14.1 En reconnaissant que votre organisation peut être coordonnée par votre comité de mise en œuvre des normes SFI pour la sensibilisation des propriétaires fonciers, comment votre organisation (de son propre chef) a-t-elle influencé, sensibilisé ou aidé les propriétaires fonciers privés au cours de l'année écoulée? Cochez toutes les cases qui s'appliquent :

- ☐ Distribution de brochures
- ☐ Participation à un colloque ou à un atelier pour les propriétaires fonciers
- ☐ Partenariat avec les programmes de vulgarisation de l'État ou du comté
- ☐ Partenariat avec l'American Tree Farm System
- ☐ Autre (veuillez expliquer)

15. ÉVITEMENT DES SOURCES CONTROVERSÉES

APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES - FIBRES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

↓ RENVOIS AUX NORMES

NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE SFI : Objectif 11. Évitement des sources controversées. *Gérer le risque de s'approvisionner en fibre provenant d'une source controversée.*

EXEMPLE D'UTILISATION DE CES INFORMATIONS

Le SFI présente peu de risques. Moins de 1 % de la fibre approvisionnée par les organisations certifiées SFI aux États-Unis et au Canada provient de l'étranger - cette information est utile pour déterminer le risque de notre chaîne d'approvisionnement et pour les besoins de la loi *Lacey* et des règlements de l'UE sur le bois.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Un système de diligence raisonnable minimise le risque de s'approvisionner auprès de sources controversées, que ce soit aux États-Unis, au Canada ou à l'étranger.

QUESTIONS POUR LES ORGANISATIONS CERTIFIÉES SELON LA NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE

15.1 Quelle quantité de fibres brutes votre organisation a-t-elle achetée en dehors des États-Unis et du Canada? Indiquer les fibres achetées en dehors des États-Unis et du Canada.

FOURNITURE DE MATIÈRES PREMIÈRES - Pays	Unités	Volume	% de contenu forestier certifié PEFC provenant de l'extérieur des États- Unis et du Canada	% de contenu forestier certifié FSC provenant de l'extérieur des États- Unis et du Canada	% de contenu forestier double PEFC/FSC provenant de l'extérieur des États- Unis et du Canada	% de fibres couvertes par votre évaluation des risques conformément à l'objectif 11 de la norme relative à l'approvisionnement en fibres	Champ de commentair e facultatif pour un contexte supplément aire
<i>liste déroulante des pays</i>							
<i>liste déroulante des pays</i>							

**VEUILLEZ UTILISER CET ESPACE POUR ADRESSER TOUT AUTRE COMMENTAIRE
SUPPLÉMENTAIRE À LA SFI**

SIGNER ET SOUMETTRE

- ☐ Je reconnais et affirme que tous les renseignements soumis sont véridiques pour toutes nos installations de fabrication et pour toutes les terres que nous possédons ou gérons aux États-Unis et au Canada.